



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/HRC/1/NGO/17
28 juin 2006

FRANÇAIS SEULEMENT

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Première session
Point 4 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 60/251 DEL'ASSEMBLEE
GENERALE DU 15 MARS 2006 INTITULEE
«CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Exposé écrit* par Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme ,o rganisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément
à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[16 juin 2006]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par
les services d'édition.

Droits économiques, sociaux et culturels au Togo

L'association togolaise Solidarité et Action pour le Développement Durable (SADD), partenaire de l'organisation française Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme qui dispose du statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC, souhaite attirer l'attention du Conseil sur la situation des droits économiques, sociaux et culturels au Togo.

SADD créé des espaces de réflexion, d'échanges, d'étude-action et organise des forum pour proposer des alternatives de transformation au Togo dont les conditions de réalisation seraient, de manière incontournable, le respect des DESC.

Le Togo a vécu de 1967 à 2005 sous l'emprise d'un pouvoir militaro-dictatorial qui pendant plus de 4 décennies dans sa vision monolithique a conduit le Togo là où il en est aujourd'hui.

Les caractéristiques de ce tableau sombre de l'histoire du Togo :

- un taux de chômage très élevé, la précarité croissante de l'emploi, la pauvreté de masse et la misère collective ; les violations massives des droits de l'Homme ; des milliers de réfugiés et d'exilés politiques ; l'étouffement et la neutralisation des forces sociales, particulièrement des syndicats ; le détournement massif des fonds publics, la corruption et l'escroquerie ; une justice corrompue et l'impunité acquise de certaines catégories de citoyens.

Les luttes des organisations de la société civile et des forces politiques se sont focalisées sur la conquête des droits civils et politiques, laissant libre cours à la violation systématique des DESC des travailleurs et des populations au Togo.

C'est dans ce contexte que, depuis trois ans, l'association Solidarité et Action pour le Développement Durable (SADD), association d'éducation à la citoyenneté et à la promotion des droits de l'Homme dans une dynamique de développement humain durable au Togo, s'est engagée pour la promotion des DESC, convaincue que l'exigibilité et la justiciabilité des DESC sont possibles.

De toutes les réflexions, analyses, études et échanges menés par l'association SADD, il ressort que les DESC des travailleurs et des populations au Togo sont systématiquement bafoués. On en voudra pour preuve :

- le SMIG togolais date des années 1950 soit plus d'un demi siècle, et il est le plus bas de la sous région (13 657 F CFA);
- la grille indiciaire date des années 1970 ;
- le blocage des avancements depuis 1984 ;
- aucune mesure d'accompagnement depuis la dévaluation du F CFA de 1994 ;
- plusieurs mois d'arriérés de salaires et de pensions.

En résulte l'inadéquation du pouvoir d'achat et du coût de la vie, d'où la pauvreté de masse et la misère collective caractérisées par l'incapacité de la majorité des travailleurs et travailleuses et des populations en général à se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger décemment et assurer l'éducation des enfants.

Au regard de ce qui précède, SADD demande instamment au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU d'interpeller les autorités togolaises sur la nécessité de :

1. créer les conditions pour garantir le respect des DESC des travailleurs et travailleuses et des populations du Togo en général ;
2. respecter l'engagement pris depuis le 20 mai 1984 en ratifiant le PIDESC;
3. mettre en place un Conseil Economique et Social ;
4. mettre en place une Cour des Comptes ;
5. conduire le dialogue social en cours dans un esprit d'équité et de restauration sociale ;
6. mettre fin aux conditions de travail déshumanisantes non conformes aux normes internationales du travail dans la Zone Franche Industrielle au Togo.

Une véritable et durable restauration de la paix sociale en dépend.
